



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Les demandeurs: [REDACTED] et dont les bureaux se situent Rue Champ de la Garde(H), 34 à 7050 JURBISE

Le terrain concerné est situé Chemin de la Garenne, 10 à 7801 Irchonwelz, et cadastré 10e division, section A n°258A.

Le projet consiste à étendre une habitation unifamiliale et modifier une partie du matériau d'élévation. **et présente les caractéristiques suivantes :** R.IV.40-2 §1er 2° Construction dont la profondeur est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet www.ath.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 7/05/2021 au 21/05/2021 au Collège communal :

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

Ath, le 30/04/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



